

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RÉSIDENCE DU RUANDA

TERRITOIRE DE RUHENGERRI

N° 94 / C.A.C.

OBJET:

Paiement facture.

-:-

Ruhengeri, le 5 janvier 1951.-

Copie pour information à :
Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI
à Monsieur le Médecin de la Colonie
à RUHENGERRI.



Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis dans l'impossibilité de payer votre facture, d'un montant de 1590 frs, en date du 30 novembre 1950, relative à une commande de plantes diverses effectuée par Monsieur le Médecin de l'hôpital rural de Ruhengeri.

Le Territoire ignorait cette commande. S'il avait été saisi, à l'époque, de la détermination du praticien susdit, le Territoire aurait déconseillé l'achat pour la simple raison qu'aucun crédit n'était prévu dans le dispositif budgétaire pour l'acquisition de ces plantes.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Comptable C.A.C.,

R. NIJS,

Monsieur CHAUX
Colon à
GISESERO.-

*copie à M. le Médecin. Colonie à
Ruhengeri.*

à M. de Chauvaut à Kigali

Sous le couvert de Monsieur l'Administrateur
de Territoire de & à

RUHENGERRI.-

FACTURE

N°

M Hopital
Bretzen Doit

Mme Chauveau
Bretzen

Pour ce qui suit

Bretzen le 30/11/50

Prelevé

à votre débit

notre fact du	7/9/50	1450
" " "	5/11/50	160
		<hr/>
		1590.

Mille cinq cent noventa